

DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE DE  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger  
BP M2  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

Affaire suivie par :

*LD* Thibaut DE LIMA MAYER

Courriel :

thibaut.delimamayer@gouv.nc

Ligne directe :

27 24 55

Ligne secrétariat :

27 02 96

N° CS2021-DIMENC-*29M9* /

ID : 544/59247\_2

Nouméa, le - 7 AVR. 2021

*Le Directeur,*

à

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE BOURAIL

BP 922  
98870 BOURAIL

**Objet :** Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;  
Récépissé de déclaration d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules  
et engins à moteur – Bourail.

**PJ :** - Récépissé de déclaration n° CS2021-DIMENC- du - 7 AVR. 2021 ;  
- Délibération n°707-2008/BAPS du 19 septembre 2008 ;  
- Formulaire de déclaration de première mise en service.

Monsieur le Maire,

Par courrier n° CE2021-SCAI-311 du 04 janvier 2020, vous m'avez transmis une  
déclaration concernant l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien d'engins à  
moteur situé sur les lots 16BIS A5 PIE et 16BIS A PIE - 22 PIE – commune de BOURAIL.

Je vous prie trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° CS2021-DIMENC-*29M9* du  
- 7 AVR. 2021 et la délibération fixant les prescriptions générales auxquels vous êtes tenu  
de vous conformer pour l'exploitation de ces installations.

Je vous remercie de déclarer, en deux exemplaires, la date de première mise en service de  
votre installation conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province  
Sud en l'adressant à Madame la présidente d'assemblée de la province Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service de l'industrie  
Inspecteur des installations classées



*GILLES PROVOST*